	Unité de Cytogénétique Chromosomique et Moléculaire	CYTOM-R2-MOPE-001
	Prélèvement cutané	
Rédigé par : M. HILD	Validé par : S. SCHEIDECKER, M. MIGUET, biologistes	Approuvé par : N. CALMELS, RQ

1. OBJET/ DOMAINE D'APPLICATION

Ce protocole définit les modalités d'un prélèvement cutané.

2. INSTRUCTIONS

Prévenir le laboratoire avant d'envoyer le prélèvement.

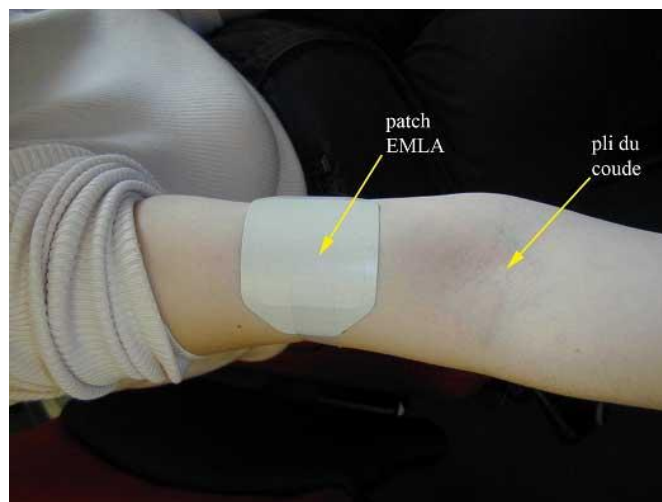
Les prélèvements de peau doivent être effectués **stérilement** par un médecin ou une personne habilitée.

A. Matériel

- Pommade anesthésiante type EMLA
- Solution antiseptique
- Compresses stériles
- Pince à bouts recourbés stérile
- Bistouri stérile
- Tube stérile
- Sérum physiologique stérile

B. Préparation du patient

- Appliquer **une pommade anesthésiante** (type EMLA) **sur la face interne du bras au-dessus du pli du coude, 1 heure avant** le prélèvement
- Désinfecter la peau avec une solution antiseptique à l'aide de compresses stériles successives (4 minimum)




C. Mode opératoire du prélèvement

- Pincer la peau dans la région désinfectée avec une pince à bouts recourbés **stérile**
- Prélever dans la concavité de la pince un fragment de peau de 2mm² à l'aide d'un bistouri **stérile**
- Déposer le fragment dans 1 tube **stérile à large ouverture** contenant un milieu de culture (qui peut être fourni par le laboratoire, sur demande) ou du sérum physiologique **stérile**

Remarque 1 : Les prélèvements de tissus internes doivent être également effectués **stérilement** et conservés dans des tubes **stériles** à large ouverture contenant du sérum physiologique **stérile**.

Remarque 2 : Si le prélèvement concerne un patient **décédé**, il doit être effectué dans les 48 heures suivant le décès. **Veiller tout particulièrement à la stérilité** (prolifération bactérienne après le décès).

	Unité de Cytogénétique Chromosomique et Moléculaire	CYTOM-R2-MOPE-001
	Prélèvement cutané	Version 3 : 12/04/2022 p. 2/2
Rédigé par : M. HILD	Validé par : S. SCHEIDECKER, M. MIGUET, biologistes	Approuvé par : N. CALMELS, RQ

Note : dans tous les cas, le prélèvement doit rester dans un milieu liquide (milieu de culture ou sérum physiologique stérile).

D. Identification des tubes de prélèvement et des feuilles de demande d'examens

[...] Le tube de prélèvement et la feuille de demande d'examens doivent être renseignés selon les recommandations du manuel de prélèvement des HUS avec notamment la nature et la date du prélèvement. **Pour les demandes d'analyses génétiques joindre au prélèvement un consentement signé pour l'examen des caractéristiques génétiques.**

E. Transport et réception des prélèvements

Les prélèvements doivent être conservés à **température ambiante**.
Le délai d'acheminement au laboratoire **ne doit pas dépasser 48 heures**.

❖ Les prélèvements sont à envoyer :

LABORATOIRES DE DIAGNOSTIC GENETIQUE
Unité de CYTOGENETIQUE CHROMOSOMIQUE ET MOLECULAIRE
Plateau Technique de Biologie - 4^{ème} étage
NOUVEL HOPITAL CIVIL
1, place de l'Hôpital
67095 STRASBOURG Cedex

Tél : 03.69.55.07.77
Fax : 03.69.55.18.94

Heures d'ouverture et de réception des prélèvements : 8h-16h, du lundi au vendredi.

A noter que les prélèvements pour caryotype sont envoyés **directement** au service de génétique de Mulhouse (GHRMSA) via le centre de tri des HUS.